

ville de Cambrai



RA / 725 / 2024

DGST / DM / 337 2024

## Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai,  
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu la demande établie par Monsieur Charai, par laquelle il nous informe d'une livraison de béton, par l'entreprise Equiom, le lundi 27 mai 2024, rue des Rôtisseurs.

Considérant qu'à cette occasion il convient de réglementer le stationnement des véhicules de toutes sortes

### ARRETONS :

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

Rue des Rôtisseurs  
Au droit du n° 26 et 28

Le lundi 27 mai 2024, de 08 heures à 13 heures

**Article 2 :** Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par le pétitionnaire qui entretiendra ce dispositif et prendra toutes les dispositions nécessaires pour prévenir tous accidents pour lesquels elle sera tenue responsable.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services, Mr le Commissaire Principal de Police et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 23 mai 2024

Par délégation du Maire,  
le conseiller Municipal Délégué  
Jean Pierre Bavencoffe

